

Nicolas Bancel et Thomas Riot
Université de Lausanne et Université de Strasbourg II

GÉNOCIDE OU « GUERRE TRIBALE » : LES MÉMOIRES CONTROVERSÉES DU GÉNOCIDE RWANDAIS

Le génocide du Rwanda constitue l'un des événements majeurs du *xx^e* siècle : 800 000 Tutsis et Hutus de l'opposition au « gouvernement intérimaire » rwandais ont été massacrés entre avril et juin 1994. Devant l'ampleur de l'événement et la netteté du processus génocidaire, la reconnaissance du génocide pourrait sembler aller de soi.

Ainsi, en se référant aux travaux de Jacques Sémelin (2005), on remarque d'emblée que les éléments permettant de définir un génocide sont incontestablement réunis : lente montée d'une « radicalisation idéologique cumulative » (Kershaw, 1997) essentialisant, sur des bases coloniales anciennes, les ethnies rwandaises ; dissémination d'un appareil de propagande, officiel ou semi-officiel (Chrétien, Dupaquier, Kabanda et Ngarambe, 1995), systématisant progressivement un discours de haine raciale qui suggérait l'imminence d'une « lutte à mort » pour la survie de l'ethnie majoritaire (l'angoisse paranoïaque étant une condition psychique du déclenchement d'un génocide – Bancel, 2006) ; édification d'appareils paramilitaires radicaux utilisés par le pouvoir et potentiellement aptes à participer à l'exécution du

génocide ; implication des forces armées régulières et, autant que possible, de tous les échelons de l'administration d'État ; construction d'un projet génocidaire cohérent idéologiquement et pragmatiquement, visant la destruction totale de la population-cible ; désignation concrète des cibles (listes nominatives, marquage des habitations...) ; enfin, exécution du génocide.

Malgré l'évidence de l'événement génocidaire, celui-ci n'a pas été unanimement reconnu – en France tout au moins – et cette spécificité doit être interrogée en examinant particulièrement la présentation par les médias du fait génocidaire et l'utilisation de ceux-ci par quelques acteurs majeurs. Deux axes d'interprétation sont en effet très vite apparus sous la plume des journalistes traitant du génocide durant son exécution : le premier cherche à penser historiquement et politiquement un événement perçu comme capital et singulier ; le second penche vers une interprétation niant ou relativisant le génocide.

Dans cette perspective, il nous faut explorer les raisons de la vigueur de ces contre-feux interprétatifs, dont on peut dresser une typologie sommaire : négation du

génocide (ce que nous nommerons ici les « dénégations ») ; euphémisation de l'événement en « guerre civile » et plus souvent encore en « guerre tribale » (soit un procès en « dénégation ») ; suggestion de l'exécution d'un « double génocide » ou de la responsabilité du Front patriotique rwandais (FPR) dans le déclenchement du génocide (procédure de « renversement » des responsabilités). Nous posons l'hypothèse que ces discours de dénégation / dénégation / renversement ont eu la possibilité de s'exprimer à cause de deux facteurs essentiels : d'une part, la position internationale de la France et son rôle au Rwanda (conditionnant la production d'un « discours d'État ») ; d'autre part la vigueur d'un « paradigme ethnique » censé éclairer les crises du continent par un « atavisme ethnique » africain¹.

1990-1993 : opposition ethnique ou usage politique de l'ethnisme ?

Le Rwanda, avant avril 1994, occupe une place marginale dans la presse hexagonale. Pourtant, depuis la première intervention française en 1990 (visant à arrêter la progression des troupes du FPR) jusqu'au génocide, plusieurs dizaines d'articles ont paru sur le Rwanda, et cette période est fondatrice pour comprendre la construction des récits sur le génocide, dont les principales caractéristiques se dessinent alors.

Ainsi, dès avant l'intervention française, le « schème ethnique » est déjà largement répandu dans les médias qui traitent du Rwanda. Le quotidien *Libération* du 4 octobre 1990, reprenant des dépêches de l'AFP et de Reuter, titre « Le Rwanda déstabilisé par une guerre ethnique » et explique : « Agité par des guerres tribales à la fin des années 50 et au début des années 60, le Rwanda est aujourd'hui victime de la politique de

“liquidation” qui a permis à l'ethnie majoritaire des Hutus de prendre le pouvoir. » À la même date, dans *Le Monde*, Jean Hélène, reprenant les mêmes dépêches, évoque les « massacres interethniques ».

Mais l'éclairage ethnique n'est pas univoque : *Libération* se signale en effet, de 1990 à 1994 par des articles pertinents de Stephen Smith (avant que ce dernier ne verse, après le génocide, dans l'interprétation *ethniste*) et de Jean-Philippe Ceppi, sur la politique de la France au Rwanda et notamment le rôle du Dami (Détachement d'assistance militaire et d'instruction, chargé de la coopération militaire française), et cela jusqu'au moment du génocide. De même, *Le Figaro*, *La Croix* ou encore *L'Humanité* se signalent par l'objectivité de leurs analyses politiques sur la situation rwandaise. *Le Monde*, inversement, notamment à travers les articles de Jean Hélène, campe sur « l'explication ethnique » et avalise une lecture très proche de celle des autorités françaises².

Au début des années 1990, la compromission de la France aux côtés du régime Habyarimana commence progressivement à devenir un sujet d'actualité : le 11 juin 1992, Stephen Smith signe pour *Libération* un article intitulé « La guerre secrète de l'Élysée en Afrique de l'Est » qui en témoigne sans détour, en démontrant que les conseillers militaires français contrôlent *de facto* les opérations engagées contre le FPR et fournissent abondamment en armes les Forces armées rwandaises (FAR) – jusqu'à prélever sur les propres stocks de l'armée française. Cet article est important, car il souligne explicitement les liens organiques entre la France (à travers l'action du Dami et de la cellule africaine) et le pouvoir rwandais, mais aussi confirme plusieurs facettes de la politique du pouvoir rwandais : politique intérieure de discrimination vis-à-vis de la minorité tutsi, politique d'opposition systématique face au FPR, politique de coopération avec la France et implication – militaire et politique – de celle-ci au Rwanda.

1994 : Représenter ou occulter le génocide

Dès les premiers jours du génocide, *Libération*, par la plume d'Alain Frilet, dans un article intitulé « Rwanda : la paix détruite en plein vol », décrit les pillages et les massacres qui s'étendent rapidement à tout Kigali. L'auteur identifie immédiatement le mécanisme de la machine de mort qui se met en marche en désignant le cercle restreint des extrémistes de l'*Akazu*, qui ont préparé l'opération en utilisant la garde présidentielle. Simultanément, l'expression « purification ethnique » est utilisée par *Le Figaro*, dans un article intitulé « Kigali sombre dans l'anarchie », mais insiste également sur les « combats aussi violents que confus ». *Le Monde*, sous la plume de Jean Hélène, début avril 1994, évoque de « violents combats » et s'attarde essentiellement sur les « responsabilités » du FPR dans leur déclenchement³.

Jean Hélène, pour *Le Monde*, rédige un premier long compte-rendu sur l'ampleur des massacres et les atrocités commises, mais sans aucunement évoquer leur caractère ethnocide. Au début du « carnage », l'image la plus fréquemment utilisée est celle de « combats inter-ethniques », renvoyant à la puissance explicative du « paradigme ethnique » dans le discours journalistique.

Le Monde ne dévie pas de ligne par la suite. En effet, plus d'un mois après le déclenchement du génocide, alors que celui-ci est avéré et reconnu par la totalité de la presse quotidienne et que d'immenses charniers de Tutsis et de Hutus de l'opposition couvrent tout le territoire rwandais (et particulièrement Kigali), *Le Monde* du 11 mai 1994 propose une ahurissante chronologie des événements : la « riposte » des proches du président assassiné ne se serait soldée que par onze morts (soit dix casques bleus belges et le Premier ministre modéré Agathe Uwilingiyimana), les 200 000 morts alors estimés par l'ONU seraient le fruit des combats, d'une « guerre civile » opposant Hutus et Tutsis. En lisant

Le Monde – et alors que Patrick de Saint-Exupéry pour *Le Figaro*, Laurent Bijéard pour *Le Nouvel Observateur*, Jean Chatain pour *L'Humanité*, Alain Frilet et Jean-Philippe Ceppi pour *Libération* ou encore Agnès Rotivel pour *La Croix* ont déjà largement commenté les mécanismes du génocide –, il est impossible de comprendre que l'un des génocides du xx^e siècle est en train de se perpétuer au Rwanda. L'appui *de facto* du *Monde* au gouvernement intérimaire rwandais soutenu par Paris et la propension du journal à soutenir la thèse d'une « guerre civile » doivent être interrogés⁴.

Le Monde continue jusqu'à la fin de l'opération Turquoise à entretenir la confusion entre l'action des FAR et du FPR, ne distinguant que rarement le génocide de la guerre civile et entretenant une mythologie anti-FPR activement diffusée par les officiels français. Le FPR est même désigné comme un groupe de « Khmers noirs » à deux reprises, dont l'une dans un éditorial de Jean-Marie Colombani, le 23 juillet 1994, alors que le génocide est pourtant consommé et que l'identification des criminels ne fait plus de doute. On dénombre cinq journalistes différents intervenant sur le dossier rwandais dans ce journal. Ce qui montre qu'il existe une véritable *ligne politique*, au moins implicitement.

Comme le rappelait en mai 1995 (au Canada au sein de l'université de Montréal) François-Xavier Verschave lors du colloque *Rwanda. Comprendre le génocide*⁵, il est fort probable que les journalistes du *Monde* aient été en osmose avec la présentation officielle de l'engagement français. Jean Hélène a même repris à deux reprises des « renseignements fournis par la DGSE », expliquant que le FPR était armé par l'Ouganda. Un article complet a même été consacré à ce thème sous le titre « D'où viennent les armes du Rwanda ? ». Or, à cette date, on sait déjà depuis longtemps que la France, mais aussi la Chine, ont abondamment armé le régime d'Habyarimana, et que d'autres trafics, transitant notamment par le Zaïre, alimentent FAR et milices.

On voit donc clairement émerger, dès les premières semaines de l'événement, deux types de récits, deux « mémoires » du génocide en opposition. Le premier – le plus répandu, il faut le souligner –, s'il met pratiquement dix jours à apparaître (mais l'énormité même du drame le rend difficilement compréhensible) établit la réalité du phénomène génocidaire, cherche à le rendre représentable, tente de comprendre l'élaboration du processus tout en investiguant la difficile question des compromissions éventuelles de la France. On trouve dans le second type de récit l'usage récurrent de l'argumentation ethniste (postulant l'ahistoricité de l'opposition Tutsis-Hutus), accompagné par la mise en cause dans un premier temps de la réalité du génocide lui-même (masqué par des termes-écrans : « massacres », « conflits », « désordre », « anarchie »), puis par la thèse soit d'un « double génocide » (les Tutsis du FPR auraient profité de la guerre pour exécuter un génocide « caché »), soit de la responsabilité directe du FPR dans le déclenchement du génocide⁶.

Il ne s'agit pas ici d'apprécier la participation ou la non-participation de la France au génocide, mais il est clair que son implication aux côtés du régime d'Habyarimana, l'exfiltration de nombreux membres de l'*Akazu* en France dans le cadre d'une « opération humanitaire » ambivalente (l'opération Turquoise) et l'énergie que mettront les autorités à gêner le FPR tendent à éclairer la nature des discours sur le génocide et ses suites, qui ont une fonction clairement instrumentale.

Mais le plus étonnant dans le processus de construction mémorielle est la capacité de résistance de ces discours de dénégation / dénaturation / renversement à ce qui apparaît désormais comme un fait historique indiscutable pour les historiens. Tentons d'explorer les raisons de cette résistance à travers le second moment de la construction mémorielle du génocide.

Histoire immédiate, mémoire et déni (1994-1997)

Colette Braeckman (1994) fut l'une des premières à proposer un ouvrage analysant le génocide, *Rwanda. Histoire d'un génocide*. Il visait en premier lieu à dévoiler une vérité factuelle : un génocide venait de se dérouler. L'ouvrage repose ensuite sur la volonté d'éclairer les causes de l'événement. L'auteur, après avoir suggéré les legs d'un double apartheid colonial (entre colons et « indigènes » d'une part ; entre Hutus et Tutsis d'autre part), analyse la dimension « ethnique » de la « révolution » de 1959-1961, et démontre comment – sous un voile démocratique – le développement d'une politique raciste associée à un affairisme ambiant conduit à la constitution d'une « dictature en odeur de sainteté » (Braeckman, 1994) appuyée par la communauté internationale et responsable de la mise en route du « troisième génocide du siècle ».

Ce travail, dès sa diffusion, se confronta à la version de l'universitaire alsacien Pierre Erny. Dès 1994, cet ethnologue de l'éducation prolonge à sa manière l'idéologie ayant conduit au drame : les quelques lignes qu'il consacre aux pogroms reprennent « l'explication ethnique » et le génocide y apparaît comme la répétition contemporaine d'une lutte atavique entre deux catégories raciales intrinsèquement destinées à s'entretuer (Erny, 1994). La lecture ethnique se double ici d'une accusation très nette contre les premières victimes du génocide : en effet, la « tradition féodale » tutsi associée aux « provocations » répétées du FPR seraient responsables des massacres. Le travail de négation se matérialise ici par un premier mécanisme, le transfert de culpabilité (que l'on observe également dans le négationnisme concernant le génocide juif – Vidal-Naquet, 1995), qui revient à dire « ils l'avaient bien mérité », à propos des victimes, et « il fallait

laisser les fauves en paix », du côté des bourreaux (Chrétien, 1997).

Le deuxième mécanisme fondamental du travail de négation s'inscrit dans une logique d'équilibrisme. Une année plus tard, Pierre Erny présentait dans le journal *La Croix* sa thèse du « propre » et du « sale ». Elle opposait au génocide « sale » dénoncé par la communauté internationale, un génocide « propre » perpétré par le FPR⁷. En instituant la thèse du double génocide, Pierre Erny contribuait d'une part, à supprimer l'unicité de l'événement génocidaire, de l'autre, à égaliser la donne en proposant une formule mathématique très simple : 1 à 1 = match nul. Il écartait enfin toute recherche des responsabilités françaises (tout le monde est coupable, donc personne ne l'est !) dans les événements ayant conduit à l'exécution du plan génocidaire. En conclusion, le génocide est double et il résulte d'une opposition raciale atavique.

Très vite, la question de l'implication française augmente les enjeux politiques des récits contradictoires du génocide : la dénonciation des compromissions françaises n'implique pas seulement le dérapage coupable d'une politique africaine opaque et affairiste ; elle met en cause les valeurs mêmes sur lesquelles reposent la cohésion nationale et la question est, dès lors : la République s'est-elle salie au Rwanda ?

L'augmentation des enjeux politiques liés au récit du génocide débouche sur un renforcement circulaire des deux principales interprétations du génocide – construites initialement dans les médias pendant l'événement comme nous l'avons vu –, et annonce un premier blocage de la mémoire du génocide. En effet, le groupe qui parviendra à imposer son interprétation du génocide détiendra les armes capables d'autoriser, en France, un basculement de l'histoire « officielle » et une nette domination dans les enjeux de mémoire.

Entre histoire et blocages : réalités controversées du processus génocidaire (1997-2002)

Entre 1997 et 2002, la « guerre des mémoires » bat son plein. Dans cette conjoncture, certains travaux connaissent un retentissement plus important que d'autres, qui permettent d'approfondir les causes historiques du génocide. L'étude de Gérard Prunier (1997) est de celles-là. Ce travail est représentatif d'une interprétation historicisante, pour laquelle l'ethnisme colonial constitué comme moyen de gouvernance post-coloniale est une condition de possibilité essentielle du génocide. Cette interprétation est à rapprocher des positions théoriques de Jean-Pierre Chrétien, développées dans *Le Défi de l'ethnisme*. Elle invite à se placer face à la spécificité d'un génocide, c'est-à-dire « la malignité fondamentale d'un système de pensée et d'action qui exclut de l'humanité tout un groupe défini par sa naissance » (Chrétien, 1997, p. 242).

Cette définition exige alors, dans le cas rwandais, de scruter la structure socio-historique des relations entre Hutus et Tutsis. Jean-Pierre Chrétien est très clair à ce sujet : l'ethnicité rwandaise est pour lui une construction coloniale consécutive à une réinterprétation d'ordre racial d'anciens clivages socio-économiques. Ceci posé, il peut alors s'engager à démontrer – notamment dans les médias – comment, à partir de l'occultation de cette réification, et parallèlement à la diffusion d'un certain nombre de mythes⁸, se met en place, dès les années 1960, une logique génocidaire. Ces travaux, comme ceux de Dominique Franche (1997) ou d'Alison Des Forges (1999) mettent bien en valeur comment les prolongements contemporains d'une ligne de fracture raciale ont conduit au déclenchement, prévisible, d'une catastrophe humaine clairement planifiée avant son déclenchement, et orchestrée par un pouvoir génocidaire soutenu par une partie de la communauté internationale.

Le génocide reconnu, on assistera, entre 1998 et 2002, à un foisonnement de productions destinées à élucider ses zones d'ombres. Face aux épopées révisionnistes de personnalités comme Bernard Debré (1998) et à la résistance de la théorie du double génocide, les anciens et les nouveaux membres d'un réseau plus sérieux d'analystes renforcent une trajectoire mémorielle affirmant la réalité du génocide, contre un « discours d'État » le minimisant.

Ainsi, les huit années qui ont suivi le génocide ont vu un lourd travail de mémoire être réalisé. Si ce dernier ne fut pas toujours reconnu au « sommet », il semble pourtant qu'entre 1998 et 2002, ses échos aient porté leurs fruits. Jean-Paul Gouteux (1999, p. 49) ne le niait pas : « Aujourd'hui, on sait que cet acte a été accompli avec l'accord de ceux qui avaient en main la politique africaine de la France. » Reste à questionner les prolongements présents de cette mémoire.

L'ancrage des mémoires face aux révisions de l'histoire (2002-2008)

« *Itsembatsemba ni icyaha kidasibangana* » : un génocide est un crime qui ne s'oublie pas affirme Richard Butera (Mermet, 1999, p. 103). Le combat des mémoires a pour enjeu essentiel d'assimiler la « nuit rwandaise ». L'histoire du génocide configure le souvenir⁹ : dans cette perspective, les tenants de la dénégation, de la dénégation et du renversement ont clairement perdu du terrain. L'approfondissement de la connaissance du génocide se poursuit : comprendre les racines coloniales et les implications postcoloniales, circonscrire les complicités internationales, religieuses, les modalités d'exécution. Ce travail d'approfondissement s'inscrit aussi dans une logique du « plus jamais ça » initiée par

le travail mémoriel sur la Shoah : sortir de l'impasse, refuser l'amnésie collective, pour éviter la répétition de l'événement.

En 2002, l'ouvrage de Jean-Paul Gouteux, *La Nuit rwandaise*, semble marquer l'émergence, au sein d'une communauté de chercheurs et de journalistes, d'un consensus autorisant l'ancrage d'une mémoire collective du génocide. Celle-ci, en se détachant de l'événement, a su en infléchir le sens, l'éclairer : prolongements d'un ethnisme colonial instrumentalisé politiquement, structure socio- raciale de la société rwandaise, complicités et compromissions internationales. Et même si certaines atrocités hantent les sphères de l'indicible, « on sait comment on a tué » (Gouteux, 1999, p. 96).

Au moment où, en 2004, à l'occasion de la dixième commémoration du génocide, le monde universitaire – voire une partie du monde politique – organise des colloques¹⁰ à propos de l'histoire et des représentations de la tragédie, faisant entrer le génocide dans un processus normalisé d'accumulation de connaissances, alors que des associations locales et nationales élaborent des campagnes d'information sur la préparation, le déroulement et le déni officiel du génocide¹¹, de son côté, Renaud Muselier, alors secrétaire d'État aux Affaires étrangères, fait sa valise pour se rendre à la cérémonie organisée à Kigali. Il emporte avec lui les « fuites médiatiques » qui rendent compte d'une probable accusation de Paul Kagamé et d'autres membres du FPR dans l'attentat du 6 avril 1994. Le mutisme du représentant de la France, qui déclenche à Kigali un incident diplomatique¹², contraste avec l'attitude du Premier ministre belge, renouvelant la demande de pardon de son pays et évoquant la mémoire des victimes.

L'exacerbation de ce conflit conduit le gouvernement rwandais, le 24 novembre 2006, à rompre ses relations diplomatiques avec la France. À ce niveau, il semble très clair que les résonances du dernier ouvrage de Pierre Péan aient porté leurs fruits. En novembre 2005

paraissait, aux éditions Mille et une nuits, l'ouvrage de Pierre Péan, *Noires fureurs, blancs menteurs. Rwanda 1990-1994*. En remplaçant « noires fureurs » par « barbares du FPR » et « blancs menteurs » par « représentants de la mémoire du génocide tutsi », on se retrouve sans doute plus près de la mission explicitement révisionniste, implicitement négationniste que s'est attribuée l'auteur. En plus de 500 pages, Pierre Péan se propose de réaliser « une relecture approfondie de l'histoire du Rwanda depuis 1990 » (p. 19).

En réalité, ce véritable pamphlet ne produit, ni même ne révisé, aucune histoire. Ce travail de (dé)négation de la mémoire du génocide a en réalité deux visées essentielles. Il s'agit d'abord de démontrer, à l'aide de sources souvent invérifiables et privées, dont le traitement fait preuve d'un ahurissant manque d'objectivation, la responsabilité du « féodalisme tutsi » (dont le FPR serait le représentant contemporain) et de son leader (Paul Kagamé, réifié en « Führer ») dans la perpétration de deux génocides : celui des Tutsis et celui des

Hutus, thèse connue dès 1994 mais n'ayant jamais atteint un tel niveau d'absurdité. On ne peut évoquer dans le détail le livre de Pierre Péan, qui accumule les stéréotypes racistes les plus éculés, prend pour argent comptant les spéculations les plus invraisemblables, et, en quelque sorte, marche sur les morts : les victimes deviennent responsables de leur propre massacre. La « démonstration » de Pierre Péan vise à éluder toute responsabilité française.

Ce livre rappelle, par contre, le mutisme (jusqu'à très récemment, du moins jusqu'aux déclarations de « responsabilités » de la France en 2008¹³) des autorités françaises quant à la question du rôle de la France. Ce blocage mémoriel s'inscrit, il faut le noter, dans une longue série de dénégations historiques qui ont traversé l'histoire de notre pays (sur l'affaire Dreyfus, Vichy, la guerre d'Algérie, l'esclavage et plus généralement le fait colonial). Une inclinaison de l'État à l'amnésie qui demanderait des recherches à poursuivre, dans une large mise en perspective avec les autres nations.

NOTES

1. Il s'agit de réifier l'ethnie (autrement dit la « race ») en lui attribuant des qualités invariantes. Les oppositions ethniques sont donc infra-politiques, fatales et circulaires.
2. Sur les conceptions ethnistes et géopolitiquement marquées par la concurrence postcoloniale avec la Grande-Bretagne des autorités françaises durant les années 1990 (Verschave, 1994 ; Krop, 1995 ; Gouteux, 2002).
3. Dans leurs journaux du soir, les télévisions privées et publiques françaises décrivent les « combats interethniques ravageant Kigali », conséquence des « éternelles tensions entre les ethnies rivales des Hutus et des Tutsis », selon *Le Figaro* du 10 avril 1994.
4. Sur le traitement du génocide par le journal *Le Monde*, on lira Jean-Paul Gouteux (1999).
5. Communication non publiée.
6. C'est la thèse, déjà présente quelques semaines après le début du génocide, de la volonté du FPR de déclencher le génocide en abattant l'avion présidentiel. Le FPR serait donc « responsable » du génocide thèse qui oublie complètement le fait que le génocide était préparé de longue date, planifié par des extrémistes du *Hutu power* et exécuté par les milices, les forces armées, les fonctionnaires et la population civile.
7. *La Croix*, 26 août 1995.

8. Notamment, celui de la dite supériorité de la « race des seigneurs tutsis » vis-à-vis d'une « race de serfs bantous » condamnée (par les premiers) à un esclavage multiséculaire.
9. En partant du principe que la mémoire a justement la possibilité de perdre la mémoire.
10. Le colloque *Rwanda. La république française et le génocide* fut organisé le 27 mars 2004 à l'Assemblée Nationale. Jean-François Dupaquier (président), Pierre Brana, Patrick de Saint-Exupéry et François-Xavier Verschave y participaient.
11. Par exemple, la campagne de mars-avril 2004 de *Survie France*, « Rwanda 1994-2004 : les victimes et complices oubliés du génocide ».
12. L'actuel président du Rwanda dénonce dans son discours la complicité française, tout en soulignant que ses représentants ont « l'audace de rester là, sans présenter d'excuses » (cité par Jean-Baptiste Richardier, « Retour sur la commémoration du génocide au Rwanda 7 avril 2004 », Réseau documentaire international sur la région des grands lacs africains, 2004).
13. Au moment de clore cette contribution, la diplomatie française a effectué un indéniable pas en avant, puisque le 8 avril 2008, quatorze ans après le génocide, la secrétaire d'État aux Droits de l'homme, Rama Yade, évoque un possible retour critique sur le rôle de la France. Cette ouverture marque-t-elle la volonté de se détacher des thèses de la dénégarion, de la dénaturation et du renversement en vue d'adapter la position officielle aux travaux des historiens ? Est-elle purement conjoncturelle dans le cadre du rapprochement avec les positions des États-Unis ? Comment ces nouvelles prises de position vont-elles évoluer dans le contexte d'un « retour » et d'une « reprise en main » des relations franco-africaines ? En tout état de cause, les réactions françaises (et silences) face aux accusations du Rwanda au cours de l'été 2008 montrent que ce passé n'est pas encore dans le registre de l'histoire.